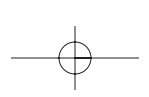
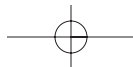
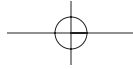


Prologue





Innovations, sociétés et universités

JEAN-PIERRE AUGUSTIN
RAYMOND HUDON

La question provocatrice de Claude Allègre, « L'université, temple du savoir, est-elle prête à devenir utile? »¹, est en réalité une préoccupation ancienne et, la première édition des Rencontres Champlain-Montaigne l'a bien montré, l'université est depuis longtemps engagée dans un processus d'innovation et de coopération avec la société et les gouvernements qui a des effets d'entraînement considérables. Déjà, en 1987, le directeur de la recherche au Conseil des sciences du Canada (CSC) soulignait que « les relations entre les entreprises privées et les universités canadiennes pour la recherche et le développement n'ont rien de neuf ». Il précisait: « Ce qui est nouveau, c'est leur nombre et l'importance accrue que leur reconnaissent aujourd'hui les deux parties. »²

Il est largement admis que la recherche universitaire participe à la progression des connaissances, à l'enrichissement des sociétés sans que son renoncement au confort de la « tour d'ivoire » n'ait fondamentalement bradé l'autonomie intellectuelle des enseignants et des

1. Claude Allègre, *L'âge des savoirs. Pour une reconnaissance de l'Université*, Paris, Gallimard, coll. « Le Débat », 1993, p. 27.
2. James M. Gilmour, « Avant-propos », dans William G. Hutchison, Peter Milley, Neil Baird et Donna Bevelander, *Les relations entreprises-universités en R et D : six études de cas*, document d'étude, Ottawa, Conseil des sciences du Canada, Approvisionnement et Services Canada, 1987, p. 5.

4 ■ Villes, régions et universités. Recherches, innovations et territoires

chercheurs et leur liberté critique. Ses rapports avec le monde extérieur et son rôle dans l'économie du savoir ont été radicalement réévalués tant elle est passée «de la tour d'ivoire à l'agora³». Ainsi le CSC invitait-il les responsables canadiens à «se tourner vers [les] universités comme source d'innovation technologique» du fait même que les efforts des universités canadiennes étaient moins qu'ailleurs «complétés par une forte capacité concurrentielle». Même en ne suggérant pas que «les universités jouent uniquement un rôle économique», il ne semblait faire «aucun doute que l'avenir immédiat de l'université canadienne [serait] comme par le passé défini par ses fonctions utilitaires⁴». Surtout que l'opinion s'ancrait de voir «la réussite des entreprises dépendre de la capacité de celles-ci d'adopter et d'appliquer les nouvelles technologies», cette préoccupation se traduisant par un «regain d'intérêt» chez bon nombre de gens d'affaires et de leurs associations «dans les programmes universitaires [pour y réclamer] des changements visant à s'assurer que les diplômés acquièrent les techniques et les connaissances de base que recherchent les employeurs⁵».

Inscrite dans un esprit d'ouverture à ces souhaits, cette deuxième édition des Rencontres Champlain-Montaigne s'articule à la thématique définie pour l'organisation des deux premiers colloques, celui de Québec en octobre 2001 et celui de Bordeaux en octobre 2002 : Villes, régions et universités, les acteurs et leurs pratiques. Les Rencontres sont conçues, de façon ambitieuse, comme un temps fort de relations entre les universités, les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques et sont l'occasion d'une réflexion sur les formes nouvelles et inédites que pourrait prendre ce partenariat. Elles visent le double défi d'être d'un haut niveau scientifique et d'un grand intérêt opérationnel pour le territoire. En ce sens, elles favorisent la «rencontre» de chercheurs des universités et d'autres institutions et entreprises avec les collectivités et les agents économiques, tout en intégrant

3. François Tavenas, «De la tour d'ivoire à l'agora», dans Raymond Hudon et Jean-Pierre Augustin (dir.), *Villes, régions et universités : les acteurs et leurs pratiques*, Québec/Pessac, Les Presses de l'Université Laval/Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2002, p. 31-45.
4. James M. Gilmour, «Avant-propos», dans Philip Enros et Michael Farley, *Les services universitaires de valorisation industrielle de la recherche*, document d'étude, Ottawa, Conseil des sciences du Canada, Approvisionnement et Services Canada, 1986, p. 5.
5. James M. Gilmour, «Avant-propos», dans Thomas E. Clarke et Jean Reavley, *Les universités canadiennes et la formation en innovation technologique et en entrepreneuriat technique*, document d'étude, Ottawa, Conseil des sciences du Canada, Approvisionnement et Services Canada, 1987, p. 7.

la dimension partenariale québéco-aquitaine, gage d'une évaluation internationale et d'un enrichissement mutuel par l'échange d'idées et d'expertises.

Le rassemblement d'un public large et concerné, composé en partie de spécialistes chercheurs, opérateurs et chercheurs-opérateurs dans les villes et les régions résulte de la mobilisation des universitaires, des élus, des agents des collectivités territoriales, des représentants des ministères et des acteurs économiques et associatifs. Après celles de Québec, les Rencontres de Bordeaux, organisées autour des recherches universitaires et des innovations territoriales, ont été déclinées en quatre sous-thèmes : les actions innovantes vers les publics fragiles, les innovations technologiques dans le domaine urbain, les innovations managériales dans le gouvernement urbain et régional et les nouveaux modèles de la recherche. Ce propos introductif vise à ouvrir le débat en soulignant le rôle de l'innovation dans les mutations de sociétés, ses logiques spatialisées et les enjeux de la recherche universitaire.

L'innovation est au centre des mutations de société

L'usage du mot innovation, devenu courant au XVII^e siècle, a eu d'abord des connotations négatives liées à son utilisation dans le domaine théologique où il signifiait « déviation » par rapport au dogme religieux qui devait rester immuable. Le changement ne faisait pas bon ménage avec l'orthodoxie et la nouveauté était souvent présentée comme dangereuse ou suspecte. En politique, le mot était parfois lié à la rébellion ou à la révolution. Les humanistes de l'époque se méfiaient donc de l'innovation et, s'ils prônaient le changement, c'était généralement en référence aux auteurs et philosophes de l'Antiquité classique⁶. Montaigne lui-même affichait sa réserve face au changement et écrivait dans les *Essais* : « Rien ne presse un estat, que l'innovation ; le changement donne seul forme à l'injustice et à la tyrannie. »

L'innovation, spécialement l'innovation technologique qui marque les sociétés contemporaines, n'emporte toujours pas – beaucoup s'en faut – une adhésion unanime. Les critiques se font parfois sévères, quand elles ne sont pas alarmistes. Ainsi, John Saul pose un jugement pour le moins brutal sur le pouvoir exercé par les créateurs et détenteurs de la connaissance scientifique.

6. René Girard, *La voix méconnue du réel*, Paris, Grasset, 2002, p. 291.

6 ■ Villes, régions et universités. Recherches, innovations et territoires

Le pouvoir des élites [«savantes»] dépend moins du parti qu'elles tirent de leurs connaissances que de l'efficacité avec laquelle elles contrôlent l'usage qui en est fait. Ainsi on trouve, parmi les illusions qui ont investi notre civilisation, la conviction absolue que la solution à nos problèmes réside dans l'application hardie d'un savoir-faire organisé rationnellement. Alors qu'en réalité nos problèmes résultent en grande partie de cette application même⁷.

Michel Claessens, de son côté, stigmatise l'innovation qui, à la limite, constituerait un véritable trompe-l'œil du fait qu'elle progresserait «de sa propre dynamique» en créant «les problèmes qu'elle est appelée à résoudre⁸». En oubliant toute retenue, il serait même tentant de parler d'une vaste supercherie en suggérant que les solutions apportées par les nouvelles technologies sont souvent de «belles réponses à des questions qu'il reste à inventer⁹». Les expériences heureuses présentées et discutées lors de cette deuxième édition des Rencontres Champlain-Montaigne ne sauraient convaincre de l'existence d'un consensus absolu sur l'apport des technologies et de l'innovation. Le débat autour des OGM en témoigne avec éloquence.

L'acception actuelle du terme, tant en français qu'en anglais, se rapportant à l'idée de nouveauté et de progrès, prend force au XVIII^e siècle et s'accroît à partir du XIX^e siècle pour être encore aujourd'hui valorisée comme étant un des moteurs des mutations de société. La position dominante favorise nettement ce point de vue : s'opposer au progrès traduit une option dont la légitimité paraît douteuse. Le rappel des réserves du passé et du présent présente tout de même l'avantage de souligner que les expérimentations modestes et prudentes donnent parfois de meilleurs résultats et que nombre d'innovations ayant tenté de faire table rase du passé n'ont pas satisfait aux attentes escomptées.

Élément de progrès et moyen de transformer l'existant, l'innovation est une réponse à l'incertitude et à la nécessité de trouver d'autres solutions à la gestion et à l'évolution des sociétés modernes. Elle constitue à la fois l'un des rouages essentiels du progrès et l'un des moyens d'améliorer les prestations et les services aux personnes. Résultant de recherches et d'actions, les innovations sont souvent présentées sous forme d'expérimentations locales qui, en cas de

7. John Saul, *Les bâtards de Voltaire. La dictature de la raison en Occident*, Paris, Payot, 1993 (1992), p. 12.

8. Michel Claessens, *La technique contre la démocratie*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 122.

9. *Ibid.*, p. 118.

réussite, peuvent être reprises aux niveaux national et international, où, reformulées, elles sont susceptibles de produire les référentiels utiles à leur diffusion. Les territoires d'application sont d'abord ceux des collectivités locales, villes et régions, qui posent la question de leurs limites pour une meilleure efficacité et de nouvelles gouvernances. Mais les territoires, outre leur rapport à la régulation politique, peuvent être analysés comme les espaces que les sociétés enrichissent en leur conférant du sens et sur lesquels elles agissent à partir de multiples inventions¹⁰. L'innovation territoriale est donc un moteur de changement. Elle favorise le « décollage » de certains lieux qui ont réussi à susciter des recherches et à créer de nouvelles pratiques. On présente souvent la Silicon Valley comme un site exemplaire d'innovation et, sur ce modèle, la plupart des pays industrialisés ont tenté de mettre en synergie les éléments nécessaires à la création de lieux innovants.

L'innovation se propage généralement par diffusion. Étymologiquement, la diffusion correspond à tous les déplacements d'inventions qui cherchent à se répandre de manière homogène dans un système et tendent à faire passer celui-ci d'un état d'équilibre à un autre¹¹. Dans les sciences, la diffusion est souvent associée au changement dans la mesure où l'introduction de pratiques innovantes modifie la dynamique des systèmes dans lesquels elle opère. La diffusion correspond alors à la transmission et à l'adoption graduelle dans le temps et dans l'espace de l'innovation. Cette transmission se réalise généralement sous trois formes : par contagion avec l'augmentation du nombre de personnes qui l'adoptent, par expansion lorsque des centres sont touchés, permettant une nouvelle contagion rejoignant la première, par relocalisation quand les personnes ayant déjà adopté l'innovation migrent vers d'autres lieux ou d'autres aires culturelles.

L'expansion de l'innovation à partir des foyers émetteurs peut être éclairée par la théorie de la diffusion dans la mesure où, en utilisant les canaux variés de transmission, elle se propage par effet de mimétisme ou de migration. Le géographe T. Hägerstrand a ouvert la recherche à la modélisation en mettant en évidence l'existence de régularités dans le processus étudié¹². Il distingue quatre étapes

10. Guy DiMéo, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 1998.

11. Thérèse Saint-Julien, « Diffusion spatiale », *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1992, p. 577-598.

12. T. Hägerstrand, *Innovation Diffusion as a Spatial Process*, Chicago, University of Chicago Press, 1953.

8 ■ Villes, régions et universités. Recherches, innovations et territoires

successives. La première est celle de l'amorce de la diffusion à partir des centres qui ont produit l'innovation, la deuxième est celle de l'expansion, puis vient celle de la condensation et, enfin, celle de la saturation. Son modèle a été appliqué et confirmé par l'étude des produits de consommation courante (appareils électroménagers, par exemple), du matériel d'innovation agricole, ou encore de l'écologie médicale. Il est largement utilisé par l'économie libérale qui voit dans la maîtrise de la diffusion le moyen de gagner et de conserver des marchés, mais il est encore sous-employé en sciences sociales malgré sa valeur heuristique permettant d'appréhender la complexité des réalités sociospatiales et de tenter des formes nouvelles d'organisations et d'actions.

L'analyse d'actions innovantes expérimentées à Bordeaux et à Québec et dans leur région respective favorise des regards croisés et des diffusions qui, au-delà de la dimension théorique liée aux recherches universitaires, doivent permettre des opérationnalités pouvant déboucher sur des programmes concrets de coopération et renforcer les logiques spatiales de l'innovation.

Les logiques spatiales de l'innovation

Enjeu crucial pour le développement social et économique, l'innovation est au cœur des stratégies de multiples acteurs territoriaux. Ces acteurs publics (État, collectivités territoriales) ou privés (entreprises, salariés) s'organisent à différentes échelles du niveau local avec les systèmes locaux de production, au niveau national aidés par les dispositifs de soutien des ministères, et bien sûr au niveau international autour des enjeux de compétitivité, par exemple. Comme le montrent C. Bouneau et Y. Lung, aucune échelle spatiale ne suffit pour épuiser analytiquement l'approche de la dynamique d'innovation : « l'articulation des échelles spatiales d'organisation des processus d'innovation, des systèmes locaux d'innovation à la dynamique du "technoglobalisme" véhiculée par les stratégies des firmes ou bien des interactions tissées par la trame des associations et communautés, mérite d'être approfondie¹³. » Cette dynamique s'inscrit dans l'articulation de différentes formes de proximité, qu'elles soient géographiques,

13. Christophe Bouneau et Yannick Lang, *Les logiques spatiales de l'innovation : une mise en perspective transdisciplinaire*, programme de recherche quadriennal (2003-2008) de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Pessac, MSHA, p. 3.

organisationnelles ou institutionnelles, permettant aux acteurs d'agir simultanément sur différents espaces ou registres.

Au Québec, la loi constitutive du Conseil de la science et de la technologie enjoint à présenter périodiquement un rapport sur l'état et les besoins dans ce secteur. Le sixième rapport de conjoncture, intitulé *Pour des régions innovantes*¹⁴, propose plusieurs objectifs en rappelant le bien-fondé du modèle national de l'innovation et son inscription à l'échelle régionale. Il envisage notamment de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies intégrées de déploiement dans les régions en insistant sur le rôle des acteurs locaux. Ceux-ci doivent envisager des systèmes adaptés afin d'exploiter les atouts de la région et des villes et de jouer sur le dynamisme de ses leaders, tout en maximisant la complémentarité internationale. La stratégie repose sur un diagnostic des régions et une esquisse de leurs forces et de leurs faiblesses en matière d'innovation. La production de tableaux de bord détaillés et d'informations qualitatives et quantitatives sert d'outil à l'évaluation des sites et des projets et permet de mesurer les disparités existantes et les actions à entreprendre. Ces éléments s'inscrivent dans la perspective *Savoir changer le monde*¹⁵ présentée comme la nouvelle politique québécoise de la science et de l'innovation.

Par ailleurs, les logiques spatiales ne parviennent pas à occulter complètement des logiques institutionnelles propres aux administrations publiques – pour les questions liées au développement économique ou social – comme aux universités – spécialement pour les problèmes de financement qu'elles rencontrent. Ces logiques traversent plusieurs des interventions rassemblées ici, même si elles sont parfois plus implicitement suggérées que clairement formulées.

En France, plusieurs ministères soutiennent les politiques d'innovation autour de la science et de la technologie et les régions sont dotées d'une « administration de mission » en faveur du développement régional. Le Conseil régional d'Aquitaine est un pivot du développement économique régional et conjugue ses efforts avec les autres collectivités territoriales¹⁶. Depuis les lois de décentralisation, la région

14. Québec – Conseil de la science et de la technologie du Québec, *Pour des régions innovantes*, rapport de conjoncture, 2001, 263 p.

15. Gouvernement du Québec, *Savoir changer le monde*, Politique québécoise de la science et de l'innovation, ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2001.

16. Pierre Delfaud, *Économie de la région Aquitaine*, Bordeaux, éditions Sud-Ouest, 1996. Voir aussi, du même auteur, le chapitre de cet ouvrage : « La région chef de file du développement économique en Aquitaine ? »

10 ■ Villes, régions et universités. Recherches, innovations et territoires

partage avec l'État de nouvelles compétences en matière de planification et d'aménagement du territoire et quatre contrats de plan État-Région (CPER) ont été engagés depuis 1984. Celui qui est en cours (2000-2006), établi pour sept années afin de coïncider avec la programmation européenne, donne une prédominance aux infrastructures de communication et d'intermodalités, à l'aide à l'emploi et au développement des entreprises, à la valorisation des territoires, à la recherche et à l'enseignement supérieur. Ces actions s'articulent avec les nouvelles dimensions de la politique régionale européenne, mais aussi avec des contrats engageant les collectivités infrarégionales. Les cinq conseils généraux des départements aquitains ont signé un « Pacte aquitain » avec le Conseil régional et de nombreuses commissions de travail associent les collectivités et notamment les principales agglomérations aux réflexions et actions en cours.

Ainsi, des deux côtés de l'Atlantique, des stratégies diverses soutiennent les logiques spatiales de l'innovation et, dans tous les cas, la recherche universitaire est mise à contribution pour relever les défis du développement technologique et des adaptations territoriales.

Les enjeux de la recherche universitaire

Les conclusions des premières Rencontres Champlain-Montaigne ont montré l'importance accrue des rapports de l'université aux acteurs territoriaux et au territoire et souligné les possibilités d'enrichissement réciproque. Dans un contexte de démocratisation, l'université est amenée à se professionnaliser, à repenser ses rapports au monde extérieur tout en tenant compte de la mondialisation. Trois enjeux de la recherche universitaire sont devenus déterminants pour l'avenir.

Le premier enjeu concerne la capacité des universités à inscrire leur recherche dans la variété des champs disciplinaires et à tenir compte des questions posées par les transformations de la société. Pour cela elles doivent favoriser l'éclosion d'environnements scientifiques stimulants qui offrent les ouvertures les plus créatives. Elles y sont aidées par les contractualisations déjà évoquées, mais les projets des chercheurs ne peuvent être réduits aux planifications et les percées scientifiques restent liées à leur capacité d'invention. Or, les universités vont faire face dans les prochaines années à un renouvellement de leurs effectifs et de leurs compétences qui présente un défi

d'une ampleur inégalée¹⁷. Ce renouvellement des chercheurs issus de la génération du *baby-boom* pose de sérieuses questions de formation et de transition tant le choc démographique des années 2000 concerne l'ensemble des secteurs de la recherche universitaire¹⁸. La mission des universités dans ce domaine est de privilégier les recherches présentant un intérêt pour l'avancement de la science et pour les progrès économiques, sociaux et culturels.

Le deuxième enjeu est lié au transfert des connaissances. La recherche doit contribuer à l'application et à la valorisation des résultats en développant l'information scientifique, en apportant son concours à la formation à la recherche et par la recherche, en participant à l'analyse des conjonctures nationales et internationales et à ses visées. Régis Ritz notait, en concluant la première édition des Rencontres Champlain-Montaigne, que le mot «inter» avait accompagné de nombreuses interventions: «interaction, interface, interrelation, interpartenariat, interdépendance, interpénétration, interdisciplinaire, interrégional, international...¹⁹» et soulignait comment cette approche exprimait bien la volonté de décrire et de redéfinir les champs de complémentarité entre l'université, les villes et les régions. Il citait avec raison la phrase de Montaigne qui symbolise une ouverture humaniste au monde: «Il se tire une merveilleuse clarté pour le jugement humain de la fréquentation du monde. Nous sommes tous contraints et amoncelés en nous, et avons la vue raccourcie à la longueur de notre nez. On demandait à Socrate d'où il était. Il ne répondit pas: d'Athènes, mais: du monde²⁰.»

Le troisième enjeu résulte donc de la nécessité de renforcer les ouvertures internationales dans un contexte d'accentuation de la mondialisation. Les villes, les régions et bien sûr les universités ne peuvent échapper à un travail de réorganisation mondiale. La mise en réseau international des programmes de formation et des activités de recherche se pose avec une nouvelle acuité, mais, comme le souligne

-
17. Alain Caillé, «Les nouveaux défis de la recherche universitaire», *Forces (Innovation au Québec)*, n° 136, octobre 2002, p. 82-83.
 18. Commissariat au plan, 2005. *Le choc démographique, défi pour les professions et les territoires*, Paris, La Documentation française, 2002.
 19. Régis Ritz, «Université, la bien-aimée», dans Raymond Hudon et Jean-Pierre Augustin (dir.), *Villes, régions et universités, op. cit.*, p. 244.
 20. Michel de Montaigne, *Essais*, Livre 1, chapitre XXVI.

12 ■ Villes, régions et universités. Recherches, innovations et territoires

Gilles Breton, il convient de conjuguer la mondialisation au pluriel²¹. Une première mondialisation essentiellement économique est fondée sur la compétition des marchés et des entités territoriales. Les pôles universitaires, de même que les systèmes sociaux et culturels, technologiques et communicationnels, sont concernés par ces logiques et participent de fait à la production de savoir et de techniques produisant de l'innovation utile à la compétition. Une deuxième, plus liée à la société civile, plus humaine et moins marchande, plus sociale et démocratique interroge aussi les universités des villes et des régions : « la question que pose cette deuxième mondialisation aux universités, aux villes et aux régions est celle de prendre le virage de la mondialisation sur un mode inclusif, c'est-à-dire qui va faire de la gestion des risques et des nouvelles fractures inhérents à une telle mutation un élément central de sa stratégie d'action²². » Ces précisions contribuent à enrichir la vision du gouvernement du Québec, telle qu'elle est traduite dans son énoncé de politique scientifique et de développement de la recherche scientifique :

La science est une entreprise essentiellement internationale. Chaque pays apporte sa contribution au patrimoine mondial des connaissances et, en contrepartie, puise à ce patrimoine afin de poursuivre sa quête de connaissance, et ce, pour satisfaire ses propres besoins et améliorer la qualité de vie de sa collectivité²³.

Autres facteurs et aspects

De manière directe ou indirecte, les interventions ici colligées font écho à ces enjeux et à leur présence concrète dans l'action respectivement des acteurs économiques, politiques, sociaux et universitaires. À la fin du parcours, on aura sans doute noté que la position de l'institution universitaire est quelque peu fragilisée par sa situation financière. En cela, l'activité de recherche est touchée. La réalité canadienne est plus ou moins spécifique, du fait que les gouvernements et les institutions publiques consentent, parmi les pays de l'OCDE, une contribution relativement plus élevée aux activités de R&D :

21. Gilles Breton, « Les Rencontres Champlain-Montaigne, entre la société du savoir et la mondialisation », dans Raymond Hudon et Jean-Pierre Augustin (dir.), *Villes, régions et universités*, op. cit., p. 241.

22. *Ibid.*, p. 242.

23. Gouvernement du Québec, *Savoir changer le monde*, op. cit., p. 14

par exemple, «en 2001-2002, l'administration fédérale a dépensé près de 8,2 milliards de dollars en science et technologie²⁴». Mais les gouvernements n'ont pas toujours les ressources réclamées, comme l'illustre la (dé)mobilisation des chercheurs en France. Situation qui inspire quelques inquiétudes à Bryn Williams-Jones, de l'Université de Cambridge :

Compte tenu du fait que le gouvernement n'a plus les moyens suffisants pour financer adéquatement les universités, par l'entremise du Conseil de recherche et des doyens des universités, il encourage désormais les scientifiques à collaborer avec l'industrie et à financer une partie de leurs recherches à l'aide de fonds privés. [...] Originellement, l'université était un lieu pour penser, pour expérimenter de nouvelles idées et sonder de nouvelles avenues encore inexplorées. L'université entretenait bien sûr des relations avec l'industrie, mais celles-ci étaient plus distantes. Aujourd'hui, les liens entre les deux entités sont devenus presque incestueux dans certains domaines²⁵.

Ces réserves ne doivent pas servir de prétexte pour repousser la nécessité de «repenser la vocation de nos universités²⁶». La critique de certaines dérives des sociétés technologiques n'exclut pas de reconnaître les apports des technologies et de l'innovation technologiques. D'ailleurs, les expériences relatées plus loin en rapport avec le développement urbain nous y invitent. Il se révèle par contre pertinent de signaler que la nature des sources et des acteurs n'est pas sans effet sur le rapport même aux innovations technologiques. Ainsi constate-t-on que «quatre entreprises canadiennes sur dix ont procédé à des changements technologiques entre 2000 et 2002, ce qui laisse supposer que l'attrait du changement est fort et qu'il ne dépend pas de facteurs externes, comme la préparation en vue de l'an 2000». On n'est pas non plus tout à fait surpris de voir que «les grandes entreprises [viennent] au premier rang à ce chapitre²⁷», même des études concurrentes font ressortir que «l'innovation technologique se fait au même rythme dans les petites entreprises que dans les

24. Statistique Canada, «Dépenses fédérales en science et technologie», *Le Quotidien*, 12 février 2004.

25. Pauline Gravel, «Les dérives de "l'économie du savoir". La recherche fondamentale écope, déplore le bioéthicien Bryn Williams-Jones», *Le Devoir*, 5 janvier 2004, p. 1, 8.

26. *Ibid.*, p. 8.

27. Statistique Canada, «Étude: Le changement technologique dans le secteur privé», *Le Quotidien*, 19 janvier 2004.

grandes²⁸». Cependant, en conformité avec la réputation établie du Canada quant à l'importance de l'effort public, on observe que «82% des organisations du secteur public ont adopté de nouvelles technologies entre 2000 et 2002, soit près du double de la proportion de 42% enregistrée parmi les entreprises du secteur privé». Il faut toutefois préciser: «Lorsque l'on compare des organisations de la même taille, on note peu de différences dans les taux d'adoption de technologies entre le secteur privé et le secteur public²⁹.» Cette donnée relative à la taille des acteurs n'est pas banale quand l'action se situe aux échelons local et régional...

Les titulaires de charges publiques à ces niveaux en sont sans doute pleinement conscients et réalisent peut-être mieux que quiconque la portée politique des actions liées à l'innovation. Mais ils réalisent tout aussi bien que la politique peut, et même doit être objet d'innovation; la séance consacrée aux innovations managériales rend compte de cette conscience. Les interventions auprès des publics fragiles, qui ont fait l'objet de réflexions en ouverture à cette deuxième édition des Rencontres, signalent que l'innovation doit aussi se consacrer à corriger des effets négatifs créés, dans certains cas, par des programmes d'innovation! Les expériences relatées rassurent quant à la possibilité et au désir de contrôler de possibles effets indésirables de l'innovation articulée à une conception «essentialiste» du progrès qui «désignait le développement des connaissances et des outils comme l'unique voie vers le progrès des hommes et des sociétés, même si l'exacerbation des luttes sociales et des conflits armés montrait que chacun voulait cet avenir meilleur que le voisin³⁰».

Dans nos sociétés, l'innovation est fondamentalement économique, mais elle est aussi, inévitablement, politique et sociale. Dans cette optique, le CSC apportait en 1988 une précision importante: «Une économie du savoir présente des besoins sans cesse grandissants dans bien des domaines du savoir qui ne sont pas exclusivement de nature scientifique ou technique. La valeur commerciale d'un certain nombre de domaines des sciences sociales et humaines ne cesse

28. Statistique Canada, «Étude: l'innovation dans les petites entreprises», *Le Quotidien*, 21 mai 2004.

29. Statistique Canada, «Changements technologiques dans le secteur public», *Le Quotidien*, 9 mars 2004.

30. Victor Scardigli, *Le sens de la technique*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 12.

d'augmenter³¹. » Devant l'attrait programmatique de l'innovation, les gouvernements y adhèrent souvent avec le plus grand empressement, et pressent l'université de s'inscrire dans le courant, entre autres, en favorisant le transfert des connaissances qui s'y développent. Le recours à des contraintes ou incitatifs financiers n'est pas instrumentalement neutre. Avec l'engagement gouvernemental d'investir dans la recherche universitaire, on a ainsi vu, assez récemment, «l'Association des universités et collèges du Canada et le gouvernement fédéral [conclure] une entente-cadre dans laquelle les universités canadiennes s'engagent à accroître leur rendement en matière de recherche et à favoriser le transfert des connaissances, y compris la valorisation³²».

Le projet des Rencontres Champlain-Montaigne s'inscrit dans cette double perspective liée au développement d'une société du savoir et cherche à bénéficier des expérimentations et des analyses comparatives internationales. Le projet n'est pas de se mettre à la remorque de forces externes, mais de construire des passerelles qui faciliteraient des rencontres et des collaborations bénéfiques à toutes les parties. La sujétion risquerait de tout simplement alimenter les résistances qui s'expriment parfois avec une certaine virulence.

Si notre société n'a pas les moyens de soutenir des tours d'ivoire, elle ne peut pas davantage se payer le luxe de voir les universités se détourner de ce qui constitue leur responsabilité sociale propre, à savoir la constitution, le développement et la diffusion du savoir critique.

Le savoir critique est un savoir en chantier. Mais l'innovation se dénature en tyrannie de la nouveauté, en mode intellectuelle, en stratégie commerciale, quand elle ne s'inscrit plus dans le processus du savoir critique lui-même. Le savoir critique suppose en fait une dialectique de la conservation et de l'innovation. Il est un savoir vivant, évolutif, dont les racines plongent souvent dans le passé le plus lointain³³.

-
31. James M. Gilmour, « Avant-propos », dans Robert Davidson, *L'interaction université-entreprise en sciences sociales et humaines : une voie prometteuse*, document d'étude, Ottawa, Conseil des sciences du Canada, Approvisionnements et Services Canada, 1988, p. 5. En organisant, en 1986, un colloque sur ce même sujet en collaboration avec l'éphémère Regroupement québécois de sciences sociales, le Conseil de la science et de la technologie du Québec avait envoyé un message similaire ; voir *Sciences sociales et transformations technologiques, les actes d'un colloque*, Québec, Conseil de la science et de la technologie, document n° 87.02, 1987.
32. « L'AUCC s'engage à l'Innovation », *Affaires universitaires/University Affairs*, janvier 2003, p. 33.
33. Robert Mager, « L'université à cœur ouvert. Au Québec, l'institution universitaire fait fausse route », *Le Devoir*, 8-9 juin 2002, p. B13.



Pour la deuxième édition des Rencontres, à Bordeaux, le choix a été fait d'organiser les échanges autour de quatre préoccupations que nous venons d'évoquer, partagées par les villes et les régions de Bordeaux et de Québec.

La première concerne les fractures sociales et interroge de nouvelles actions économiques et éducatives menées en direction des publics fragiles et particulièrement des populations présentant des difficultés sociales et professionnelles. La deuxième thématique retenue est celle des innovations technologiques utiles au développement urbain, qu'il s'agisse des outils de planification mis au service des citoyens, du traitement des déchets par torche à plasma ou de l'usage du véhicule électrique en agglomération. Une troisième thématique aborde la question de la gouvernance territoriale et des innovations managériales. Que ce soit au niveau des villes, des agglomérations ou des régions, de nouveaux cadres institutionnels et politiques s'organisent et se substituent parfois aux anciens, ouvrant le champ à des expérimentations et des réflexions comparatives. Enfin, une quatrième séance a été consacrée aux orientations de la recherche où les programmes se diversifient et se multiplient avec l'ambition de promouvoir le développement urbain et régional en matière de retombées technologiques.

Ainsi, partant des questions concrètes liées à l'intégration des populations, en passant par les recherches technologiques et managériales du gouvernement territorial, les échanges ont permis de saisir quelques enjeux de la recherche et de ses applications en favorisant la connaissance des expertises opérationnelles des deux côtés de l'Atlantique. Elles s'inscrivent dans l'esprit du *Protocole* de coopération³⁴ qui propose de fournir «un nouvel axe de communication entre les partenaires socio-économiques et l'université, au sein des espaces urbains et régionaux concernés». Les textes qui suivent présentent les

34. Le *Protocole* a été signé à Québec le 1^{er} février 2000. Les partenaires territoriaux sont les villes de Québec et Bordeaux, au niveau régional, le Conseil régional de concertation et développement de la région de Québec – Région de la capitale nationale du Québec et le Conseil régional d'Aquitaine. On en retrouve le texte intégral en annexe.

interventions des échanges qui ont eu lieu à Bordeaux les 3 et 4 octobre 2002 et le plan retenu est celui des quatre séances qui se sont déroulées durant les deux jours de cette deuxième édition des Rencontres. Chacune des parties est introduite par l'animateur de la séance concernée et le texte de clôture est présenté par la directrice du Pôle universitaire de Bordeaux. Ces contributions sont accompagnées en annexe par le texte de l'allocution prononcée lors de la remise du titre de docteur *honoris causa* au maire de Québec.

De nature universitaire selon les termes mêmes du *Protocole*, les Rencontres poursuivent l'objectif de renforcer les liens entre les partenaires sociaux et économiques et l'université en conduisant, directement ou indirectement, à des programmes de coopération. Cette préoccupation d'importance capitale se poursuit au-delà des travaux présentés et laisse largement ouvert le champ de la recherche et de l'action.